

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus. <i>Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.</i></p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS : Annonces : 0 fr. 75 la ligne. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré. <i>S'adresser au Gérant, place de la Visitation.</i></p>
---	--	---

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel fixant la composition de la Commission chargée d'élaborer le programme de la Fête Nationale du 15 novembre 1920.

GOVERNEMENT PRINCIER :

Visites de condoléances de S. Exc. le Ministre d'Etat et de M. le Secrétaire d'Etat à M. le Consul Général d'Italie, à l'occasion des désastres causés par les tremblements de terre.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Monaco. — Cours secondaire de jeunes filles. Enseignement primaire.

ECHOS ET NOUVELLES :

Retour des élèves de la Colonie scolaire de Castellane.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la délibération, en date du 6 septembre 1920, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont désignés pour faire partie d'une Commission chargée d'élaborer le programme de la Fête Nationale du 15 novembre 1920 ;

- MM. Joseph Palmaro, Conseiller de Gouvernement, *président* ;
- Suffren Raymond, Maire, *vice-président* ;
- Louis Bellando de Castro, Conseiller national ;
- Pierre Jioffredy, Conseiller communal ;
- Fulbert Aureglia ;
- Adolphe Blanchy ;
- Alexandre Noghès.

La Commission choisira son secrétaire.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 13 septembre 1920.

P. le Ministre d'Etat :
Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur,
B. GALLÈPE.

GOVERNEMENT PRINCIER

M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, faisant fonctions de Ministre d'Etat, s'est rendu, vendredi dernier, au Consulat Général d'Italie pour exprimer au Chevalier Mazzini les condoléances du Gouvernement Princier à l'occasion des désastres causés dans la Lunigiana par les récents tremblements de terre.

M. Roussel, Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures, a également apporté au Chevalier Mazzini les condoléances de ses Services.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE MONACO

Résultats complets obtenus au Baccalauréat à la session de juillet.

LYCÉE DE GARÇONS.

- 1^o *Admissibles :*
Classe de Philosophie. — Baccala Jean.
Classe de Mathématiques. — Chiappori Pierre, Raffaëli Jean.
Classe de Première D. — Audisio François.
- 2^o *Reçus :*
Classe de Philosophie. — Audoly Henri, Caillaud Jacques et Luiggi Horace.
Classe de Mathématiques. — Contes Charles, Falcoz Marc, Garro Raoul, Graëfe Robert (Mention Assez bien) ; Levanti Hyacinthe (Mention Assez bien) ; Mirza Riza Daniche (Mention Bien) ; Médecin Auguste, Vidal Marcel.
Première B (Latin-Langues vivantes). — Fau René (Mention Bien) ; Luca Henri (Mention Assez bien) ; Kreichgauer Auguste, La Bella Charles.
Première C (Latin-Sciences). — Aviron Jean, Maurin Eric et Relocom Jacques (Mention Assez bien).
Première D (Sciences-Langues vivantes). — Guido Hercule et Imbert Gabriel (Mention assez bien).

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES.

- 1^o *Admissibles :*
Classe de 5^e année, Section B (Latin-Langues vivantes). — Bridou Yvonne.
- Reçues :*
Classe de 5^e année, Section B (Latin-Langues vivantes). — Barbier Renée (Mention Assez bien).
Section D (Sciences-Langues vivantes). — Aviron Alice (Mention Assez bien) ; Blanchy Marcelle (Mention Assez bien) ; Denize Jacqueline.

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en-couronnent les études.

Les langues Anglaise, Italienne, Allemande y sont enseignées.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, il possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement. Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans. Elle comprend une classe enfantine (10 ans-11 ans) une classe de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} A (avec latin) ou B (sans latin) vers dix ou onze ans.

Si un élève peut entrer en 6^{me} après 12 ou même 13 ans, il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

TAUX DES RÉTRIBUTIONS PAR AN ET PAR TRIMESTRE

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Deuxième Cycle : Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^{me} ...	288	96	207	69
Premier Cycle : 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e ...	225	75	153	51
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	180	60	126	42
Division préparatoire : 9 ^e , 10 ^e et 11 ^e	144	48	90	30

Les familles trouveront dans le prospectus du Lycée, que le Directeur tient à leur disposition, tous les renseignements dont elles ont besoin.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat.

Une classe préparatoire à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire fonctionnera à partir du 1^{er} octobre.

Elle est destinée à fournir, à la 1^{re} année, des élèves bien préparées à recevoir l'Enseignement secondaire, qui demande une culture appropriée.

Seront reçues dans cette classe les fillettes âgées d'au moins 9 ans qui fourniront la preuve qu'elles sont en possession des connaissances de la 1^{re} année du cours moyen des écoles primaires.

Pour être admises en Première année, les débutantes devront être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le certificat d'études primaires.

TAUX DES RÉTRIBUTIONS PAR AN ET PAR TRIMESTRE

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Classe préparatoire	225	75	153	51
Classe secondaire : 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e année....	288	96	207	69

RENTÉE DES CLASSES

La rentrée des classes au Lycée aura lieu le vendredi 1^{er} octobre pour les garçons à 8 heures du matin ; pour les jeunes filles à 9 h. 3/4 du matin.

M. le Directeur du Lycée recevra les familles à dater du vendredi 24 septembre inclus tous les jours de 9 heures à 11 h. 1/2 et de 14 heures à 16 h. 1/2, le jeudi soir et le dimanche exceptés.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La rentrée des classes pour le cours supérieur de garçons et les écoles communales de filles et de garçons est fixée au 1^{er} octobre à 8 heures du matin.

ÉCHOS & NOUVELLES

Dans la journée est rentré à Monaco le dernier groupe d'élèves des Ecoles communales qui venaient d'effectuer un séjour d'un mois à la Colonie Scolaire de Castellane, la jolie sous-préfecture des Basses-Alpes à 800 m. d'altitude.

S. A. S. le Prince a acquis, il y a quelques années, un vaste domaine qui a été aménagé pour recevoir, pendant les vacances, les enfants des écoles dont la santé réclame l'air vivifiant de la montagne.

C'est M. le chanoine Pauthier, le dévoué Inspecteur des Ecoles, qui a pris l'initiative, il y a une quinzaine d'années, de proposer à Son Altesse Sérénissime le déplacement des jeunes écoliers durant la période de la chaleur.

Depuis, malgré les difficultés rencontrées notamment pendant la guerre, nos jeunes enfants ont continué à profiter de cette cure de plein air si salutaire à leur santé souvent débile.

La population fait toujours le meilleur accueil à la colonie monégasque; elle a particulièrement admiré les exercices exécutés en fanfare, avec un ensemble parfait, par les garçonnetts.

Cette année, plus de 200 enfants de Monaco y ont été conduits et sont retournés tout à fait rétablis.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 31 août 1920, enregistré le 2 septembre 1920, M^{me} Marie JOURNET, propriétaire, demeurant à Marseille, veuve de M. AICARD, a acquis de M^{lle} LE GAVRIAN et de M. et M^{me} LAVIROTTE :

Le fonds de commerce de chambres meublées avec pension, dénommé *Cristal Palace*, exploité à Monaco, quartier de Monte-Carlo, à l'angle du boulevard des Moulins et de l'avenue Saint-Charles, dans un immeuble appartenant aux vendeurs.

Les créanciers des consorts Le Gavrian, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession entre les mains de M^{me} veuve Aicard, au *Cristal Palace*.

2^e AVIS

M. FERRERO Michel-Ange, demeurant 3, boulevard du Nord, a acquis de M. NERI Jean, un attelage.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

SOCIÉTÉ DU MADAL

Siège à Monaco

CONVOCAATION

Les Actionnaires de la Société du Madal sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 30 octobre 1920, à 10 heures du matin, au siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;
Approbation des Comptes de l'Exercice 1919 ;
Répartition des bénéfices ;
Election de deux Administrateurs ;
Nomination des Commissaires des Comptes.

Les possesseurs de Titres au Porteur devront déposer leurs actions, avant le 21 octobre, au siège de la Société à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

Société Anonyme Monégasque des Etablissements G. Barbier

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque des Etablissements G. Barbier, au capital de Un million quatre cent mille francs, dont le Siège social est à Monaco, 11, rue Florestine, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le jeudi 14 octobre 1920, à 15 heures, au dit Siège social.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Autorisation à accorder au Conseil d'Administration de porter éventuellement le capital social de la Société de *Un million quatre cent mille francs* (1.400.000) à *Deux millions* (2.000.000) ;
- 2^o Autorisation éventuelle d'émettre un second emprunt obligatoire de *Cinq cent mille francs* (500.000) ;
- 3^o Modifications à apporter aux articles 8 et 12.

NOTA. — Le dépôt des actions ou des récépissés d'actions au Siège social pour donner droit à l'assistance à l'Assemblée doit être fait trois jours francs au moins avant l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Société des Plantations de l'Afrique Française

Siège à Monaco

CONVOCAATION

Les Actionnaires de la Société des Plantations de l'Afrique Française sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 30 octobre, à 11 heures et demie du matin, au siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;
Approbation des Comptes de l'Exercice 1919 ;
Election d'un Administrateur ;
Nomination des Commissaires des Comptes.

Les possesseurs de Titres au Porteur devront déposer leurs actions, avant le 21 octobre, au siège de la Société à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

The Mozambique Trading et Plantation Company

Siège à Monaco

CONVOCAATION

Les Actionnaires de la Mozambique Trading and Plantation Company sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 30 octobre, à 11 heures du matin, au siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;
Approbation des Comptes de l'Exercice 1919 ;
Répartition des bénéfices ;
Election d'un Administrateur ;
Nomination des Commissaires des Comptes.

Les possesseurs de Titres au Porteur devront déposer leurs actions, avant le 21 octobre, au siège de la Société à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 novembre 1919. Quatorze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 03417, 03428, 20814, 50980, 50981, 50982, 62632, 62633, 70307, 70308, 71946, 124809, 124810 et 124811.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 février 1920. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 53526 et 53527.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1920. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 90358 à 90365 inclus, et Cinquante Actions de la même Société, portant les numéros 31571 à 31620 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juillet 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 102702 à 102707.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 août 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 044853.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 septembre 1919. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 octobre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Mainlevées d'opposition (Suite).

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11267, 29125, 36744, 50720 et 52090.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 décembre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 janvier 1920. Un Cinquième d'Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 52712.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 février 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558, et dix-huit Obligations de la même Société, portant les numéros 64472 à 64483 inclus, 411, 57544, 57545, 57546, 70355 et 70356.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 13694.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 52022.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39557, 48061 et 52515.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numéros 68050, 88600, 97448 et 97449.

Titres frappés de déchéance.

Néant.